

Vous rénovez votre façade ou votre toiture ?

Privilégiez la période d'octobre à mars (hirondelles non présentes en Lorraine). Durant les travaux, préservez les nids en les protégeant !

Si cela n'est pas possible, compensez leur destruction par la pose de nichoirs artificiels pour faciliter leur réinstallation la saison prochaine !

Votre maison accueillie déjà des nids mais les fientes vous gênent ?

Une simple planchette installée 40 cm sous le nid suffit à vous protéger des éventuelles salissures !

Vous voulez faciliter l'installation des hirondelles ?

Un des besoins fondamentaux pour la construction du nid, c'est la boue !

Mélangée à de la salive et à quelques brindilles, elle leur permet de construire un nid à l'épreuve des intempéries saisonnières. Leur procurer des plaques de boues artificielles facilitera d'autant plus leur installation qu'elles n'auront pas besoin d'en chercher trop loin. L'installation de nichoirs artificiels sur votre maison constitue également une aide précieuse à leur installation.

Témoin d'une colonie menacée ! Que faire ?

Les menaces les plus fréquentes : Ravèlement de façade - Démolition ou réfection de toiture - Destruction volontaire de nids. Ces actions sont d'autant plus néfastes si elles sont effectuées durant la période de reproduction.

Vous pouvez agir !

1) Intervenez auprès des personnes responsables en les sensibilisant à la sauvegarde des nids, et en leur rappelant l'interdiction d'y toucher et les peines encourues.

2) Si ces personnes se montrent peu coopératives ou s'il y a urgence, en alertant la DREAL ou l'ONCFS (Office nationale de la chasse et de la faune sauvage), la police ou la gendarmerie nationale pour qu'ils constatent les faits et dressent un procès-verbal d'infraction.

3) En vous adressant directement à la LPO qui pourra tenter une démarche amiable à vos côtés, et, le cas échéant, porter plainte et se porter partie civile, en cas de PV.

... un jeune est tombé du nid ?

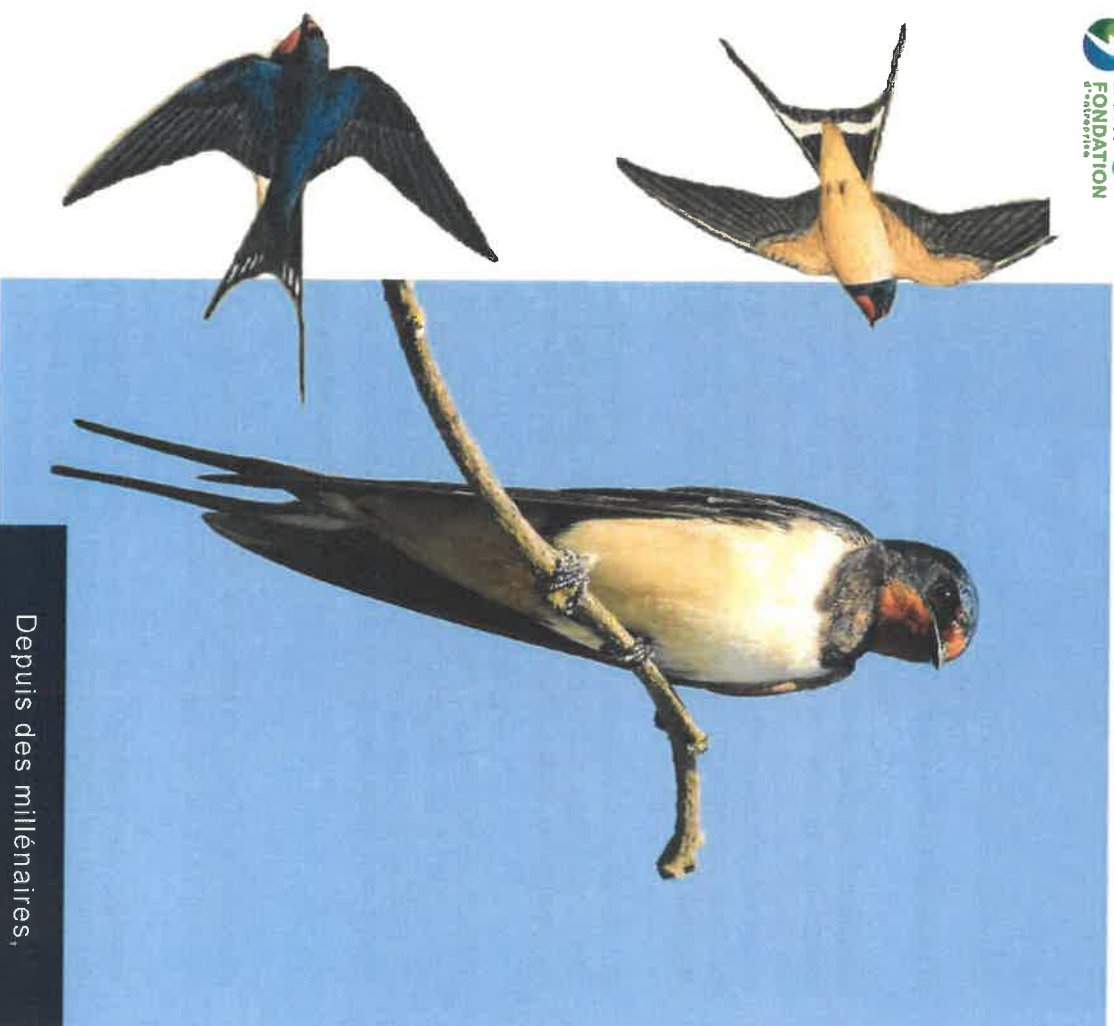
S'il n'est pas blessé, le remettre dans son nid. Sinon, contactez le C.F.S.L (Centre de Sauvegarde de la Faune Lorraine) au 09.70.57.30.30 ou le G.O.R.N.A (Groupement Ornithologique du Refuge Nord Alsace) au 03.88.01.48.00

Retrouvez d'autres informations sur notre site:

<http://www.lpo-moselle.fr>



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ



**SAUVONS NOS
HIRONDELLES !**

Depuis des millénaires,
les hirondelles vivent
en harmonie avec l'Homme.
Perpetuons cette complicité !

LPO Moselle
6 rue Saint-Jacques
57300 Hagondange
Tél. : 03 87 61 85 / 06 73 26 73 31

Les hirondelles appartiennent à la famille des Hirundinidés. Les espèces présentes en Lorraine sont migratrices et, après avoir traversé la Méditerranée, hivernent en Afrique équatoriale. Ces oiseaux très **généralistes nichent généralement en colonies lâches**. Leur régime alimentaire insectivore permet d'élimer naturellement beaucoup d'insectes volants. **Les hirondelles sont des oiseaux protégés.**

Carte d'identité de nos hirondelles

L'hirondelle rustique (*Hirundo rustica*) :

Longueur : 20 cm.

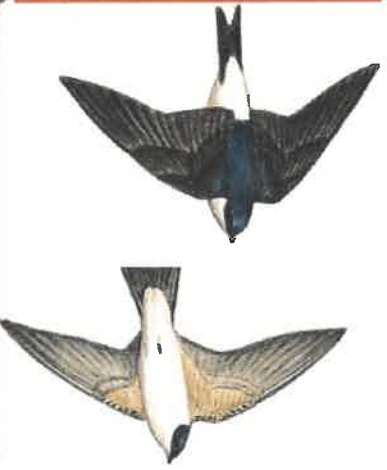
Anciennement dénommée hirondelle de cheminée, cette hirondelle fréquente les bâtiments agricoles, granges, garages, ... C'est à l'intérieur de ces bâtiments qu'elle construit un nid en forme de coupe, façonné avec de la boue et des brins de paille. Elle est donc particulièrement commune à la campagne. Elle se distingue par une gorge rouge brique et un collier noir, le dessus du dos ardoisé et un ventre blanc. Les plumes de la queue forment un V prononcé, bordé par deux filets dont la longueur est plus grande chez le mâle que chez la femelle.



L'hirondelle de fenêtre (*Hirundo urticae*) :

Longueur : 12,5 cm.

Cette espèce niche en milieu urbain. Le nid est habituellement construit à l'extérieur des bâtiments, sous le rebord d'un toit, d'une fenêtre ou d'un balcon. Constitué de boue, il forme une coupe plaquée en haut contre une paroi et ne possédant qu'une entrée étroite pour l'accès de l'oiseau. L'hirondelle de fenêtre se distingue par une gorge blanche, comme le ventre, un dessus bleu métallique foncé, une queue au V à peine marqué.



Illustrations de François Desbordes LPO (C)

Cycle de reproduction

Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août
Construction Nid	1 ^{er} Pontage	Ecllosion	Elevage	2 ^{ème} Pontage	Ecllosion
			Elevage		

Ce que dit la loi

Les hirondelles sont protégées par la loi du 10 juillet 1976 portant sur la protection de la nature et l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire national.

A ce titre, en application de l'article L411-1 du Code de l'environnement, **sont interdits et en tout temps, « la destruction ou l'enlèvement des œufs ou des nids, la mutilation, la destruction, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle, la naturalisation d'animaux de ces espèces, qu'ils soient vivants ou morts, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur détention, leur mise en vente, leur vente ou leur achat ».**

La loi n°2016-1087 du 8 août 2016 « pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages » a modifié cet article L415-3 et porté les peines maximales à **2 ans d'emprisonnement et 150 000€ d'amende.**

Pourquoi faut-il protéger les hirondelles

Les hirondelles font autant partie de notre patrimoine naturel que de notre patrimoine culturel. En effet, l'hirondelle et le printemps sont souvent associés l'un à l'autre dans l'esprit des Français. De retour en France, au moment des beaux jours, les hirondelles font la joie des petits comme des grands par leurs ballets aériens ! De plus, de tout temps et en tout lieu, les hirondelles ont été - et restent - proches des hommes, suscitant mythes et légendes...

Les hirondelles ont un **rôle essentiel dans l'équilibre des écosystèmes en régulant les populations d'insectes**. Ce sont de véritables auxiliaires car elles consomment les insectes volants les plus abondants (qui sont en général ceux qui posent problème à l'homme) comme les mouches et les moustiques.

Pourtant, malgré leur utilité et leur symbolique, ces espèces sont soumises à différentes menaces, **naturelles** (conditions météorologiques, migration, prédation) et **anthropiques**, entraînant une diminution de leur population. Si les résultats du programme STOC-EPS (Suivi temporel des oiseaux communs par échantillonnage ponctuel simple) coordonné depuis 1989 par le CRBPO (Centre de recherche par le baguage des populations d'oiseaux) montrent que les populations d'Hirondelle de rivage restent plutôt stables à l'échelle nationale, ils soulignent un **net déclin en 20 ans des populations d'Hirondelle rustique** (baisse de 8 %) et d'Hirondelle de fenêtre (baisse de 42%).

Plusieurs facteurs expliquent ce constat dont l'**amoindrissement de leurs ressources alimentaires par l'utilisation de pesticides et la destruction des haies et bosquets.**

Hirondelle de fenêtre (photo: Daniel PERNET)



Hirondelle rustique (photo: Daniel PERNET)

